

# LE BENACOIS

**JUIN 2025**

Période d'incertitude et de flottement au plan national, cette première partie de l'année 2025 n'aura pas été marquée par des événements d'importance sur le plan local.

Pas d'élections européennes ou nationales, seules se profilent les élections municipales en 2026. Nous aurons l'opportunité d'en reparler.

Mais sur le climat, les perturbations se font sentir puisque nous avons eu à déplorer début mai un épisode cévenol qui a occasionné d'importants dégâts sur notre réseau routier communal mais aussi chez certains particuliers. Nos agents sont intervenus rapidement pour sécuriser le réseau. Les réparations seront longues et onéreuses.

Sur le plan financier justement, la commune a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale. Mais une modification substantielle cependant, la TEOMI (ordures ménagères) dont nous constaterons les effets sur les prochains rôles (part fixe et part incitative).

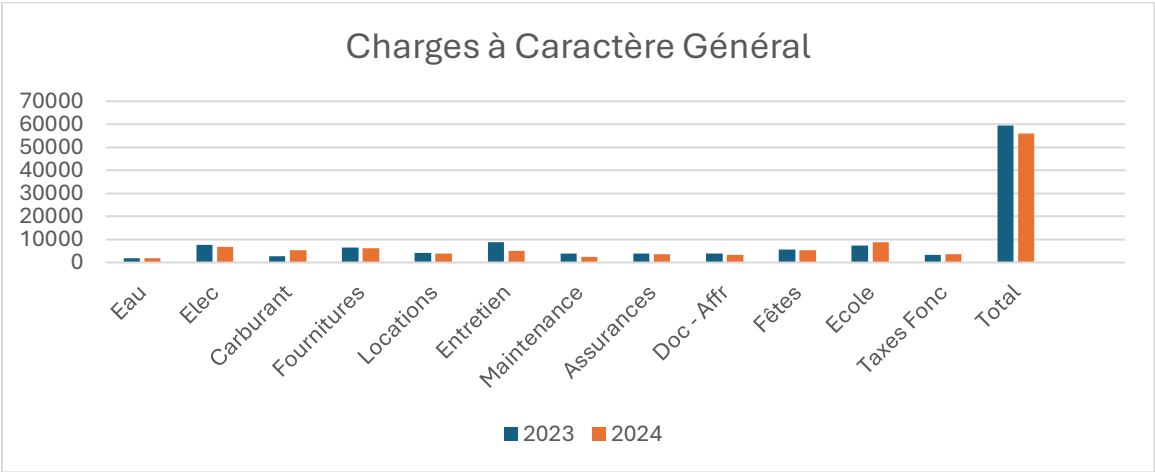
Nous poursuivons notre politique, raisonnable, et tentons, avec des moyens toujours limités, d'apporter le bien être et le bien vivre. Vous en trouverez l'illustration chiffrée.

Quelques travaux ont été effectués sur les bâtiments communaux : changement des fenêtres de la cuisine de la salle des fêtes, toiture de la résidence du Cassé, plomberie sanitaire aux logements du presbytère, sans oublier l'entretien du réseau routier.

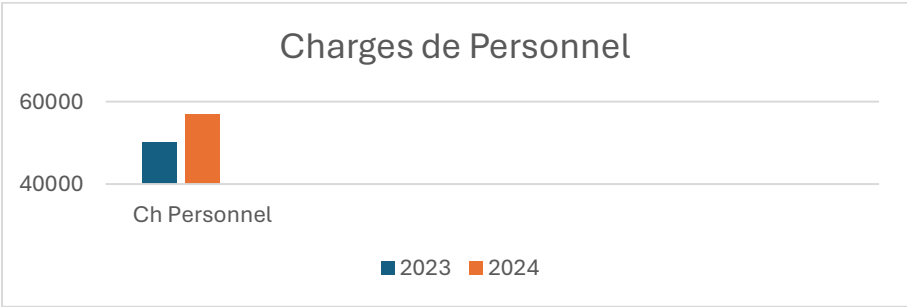
Le village se veut toujours accueillant : les Encantats vont une nouvelle fois envahir les espaces pour la saison estivale. Le fleurissement reste encore un élément essentiel de notre cadre de vie, le maintien des labels en est la traduction.

Toute l'équipe municipale (conseillères, conseillers, employés) se joint à moi pour vous souhaiter un bel été au cœur de notre vallée, la Barguillère.

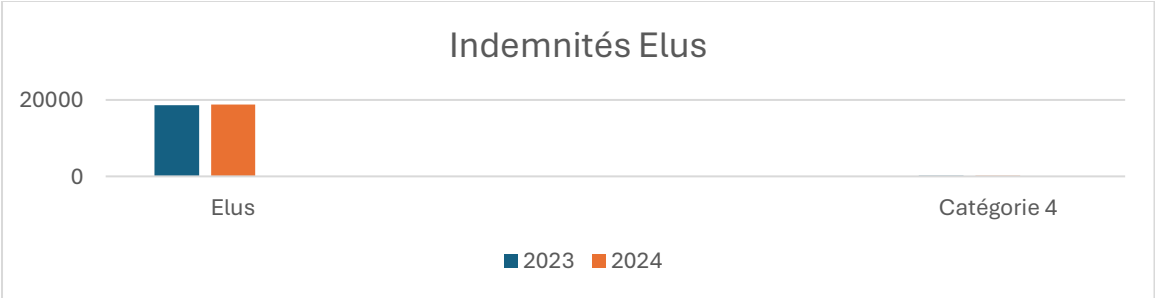
### Les charges de fonctionnement 2024



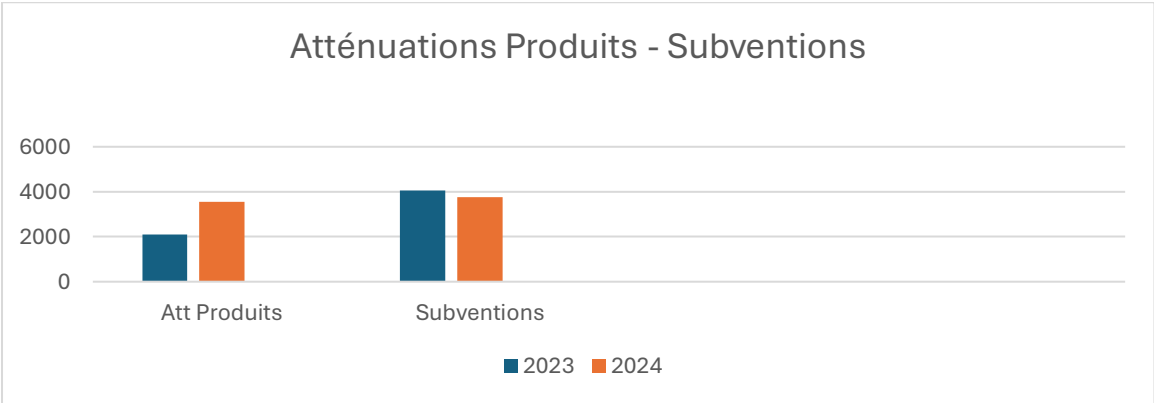
Les charges à caractère général ont été maîtrisées, malgré l'indélicatesse d'un locataire au sujet des fluides.



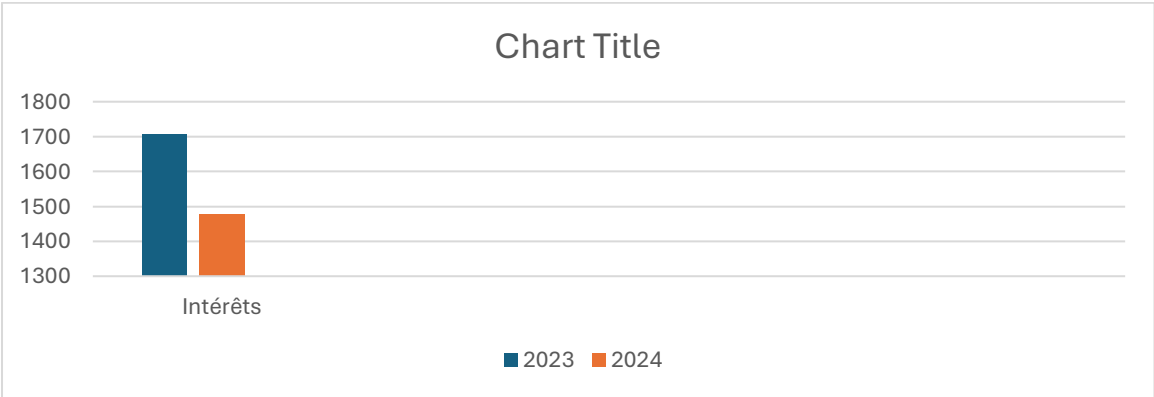
Les charges de personnel ont augmenté du fait de la prise en compte du régime CNRACL et de l'intégration de la prime 'pouvoir d'achat'.



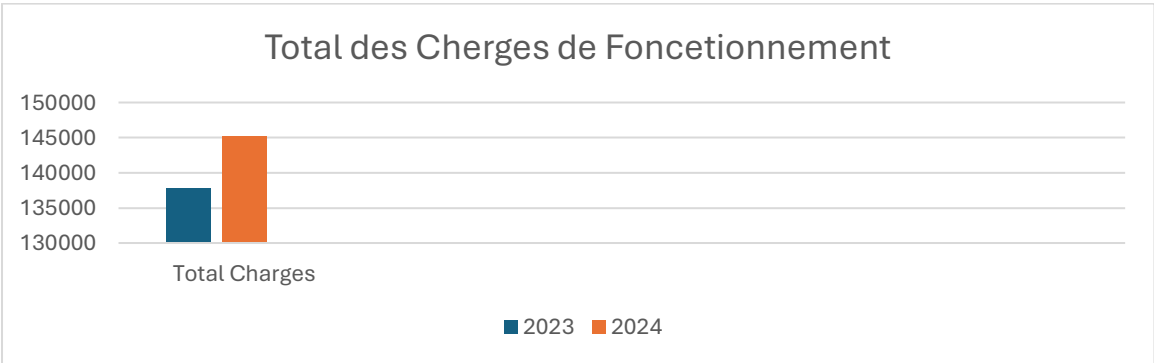
Stabilité du montant des indemnités des élus dont une part est prise en charge par des dotations de l'Etat.



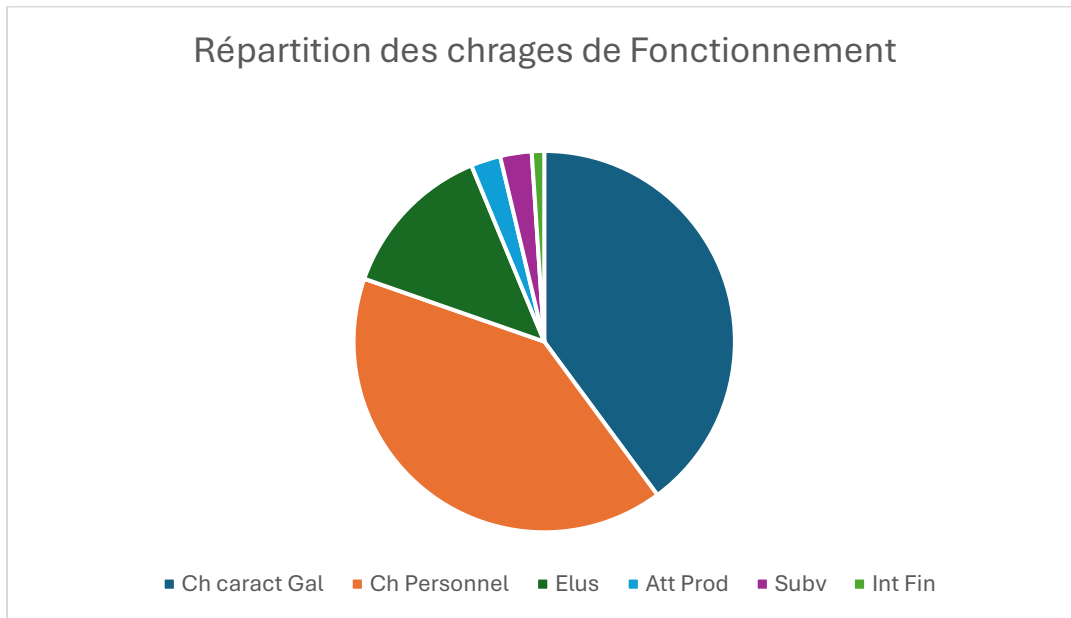
Nous avons dû prendre en compte en 2024 la charge du transfert de compétence GPU à l'Agglo. Les subventions 2023 avaient été majorées du fait du préjudice subi par le Comité des Fêtes.



Nous n'avons pas souscrit d'emprunt nouveau. La charge financière diminue.



Légère progression du total des charges qui permet toutefois de dégager un excédent de fonctionnement qui servira à abonder la section investissements.

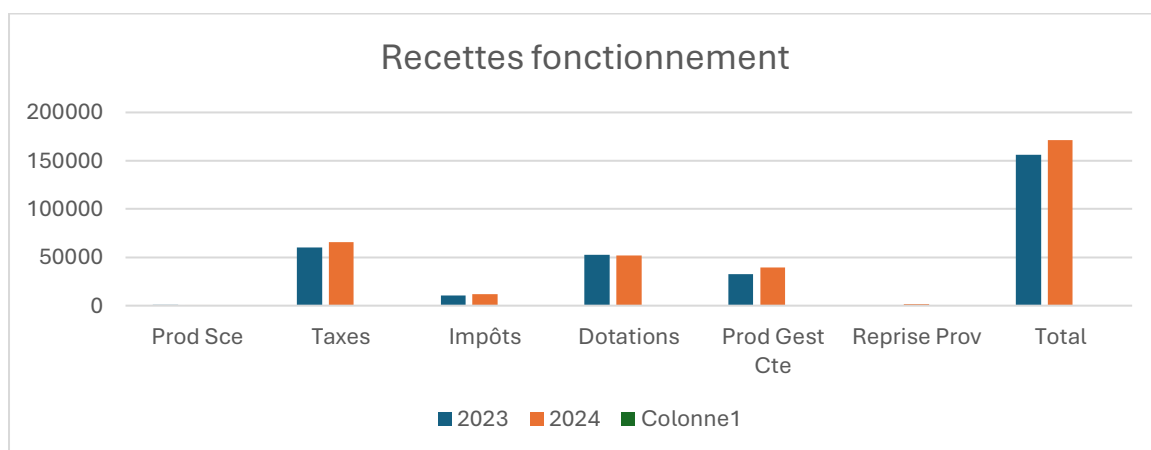


Les charges à caractère général représentent 38.65%, les charges de personnel 39.23, les Elus 13, la charge financière des emprunts 1.02%.

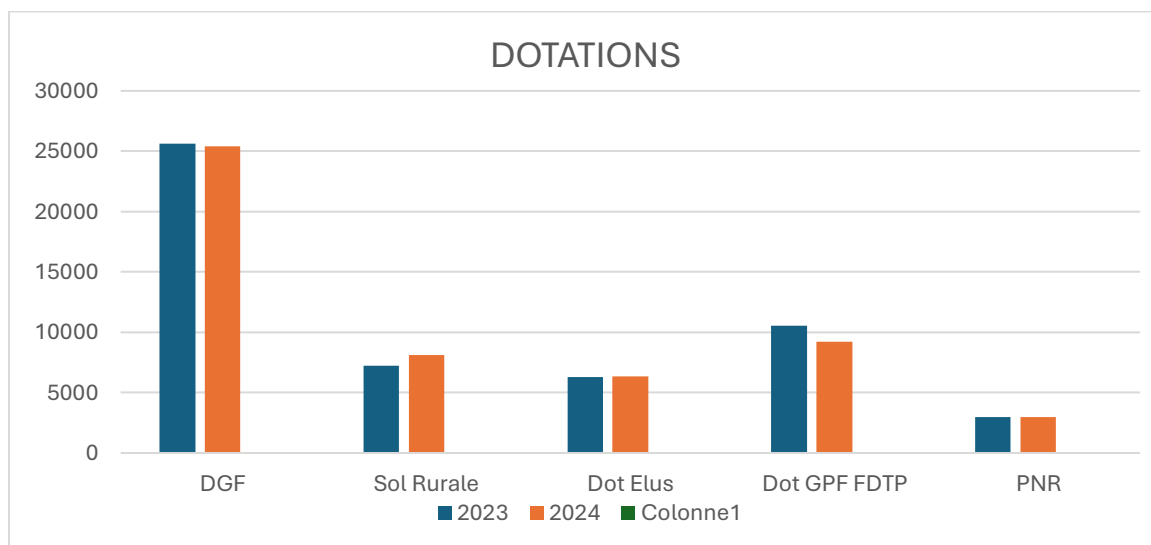
Par habitant, les charges de fonctionnement sont de 804 €, en deçà du département 1 054 €, la Région ou le National.

L'endettement représente 251 € / h et notre capacité de désendettement est de moins de 2 ans (1.76).

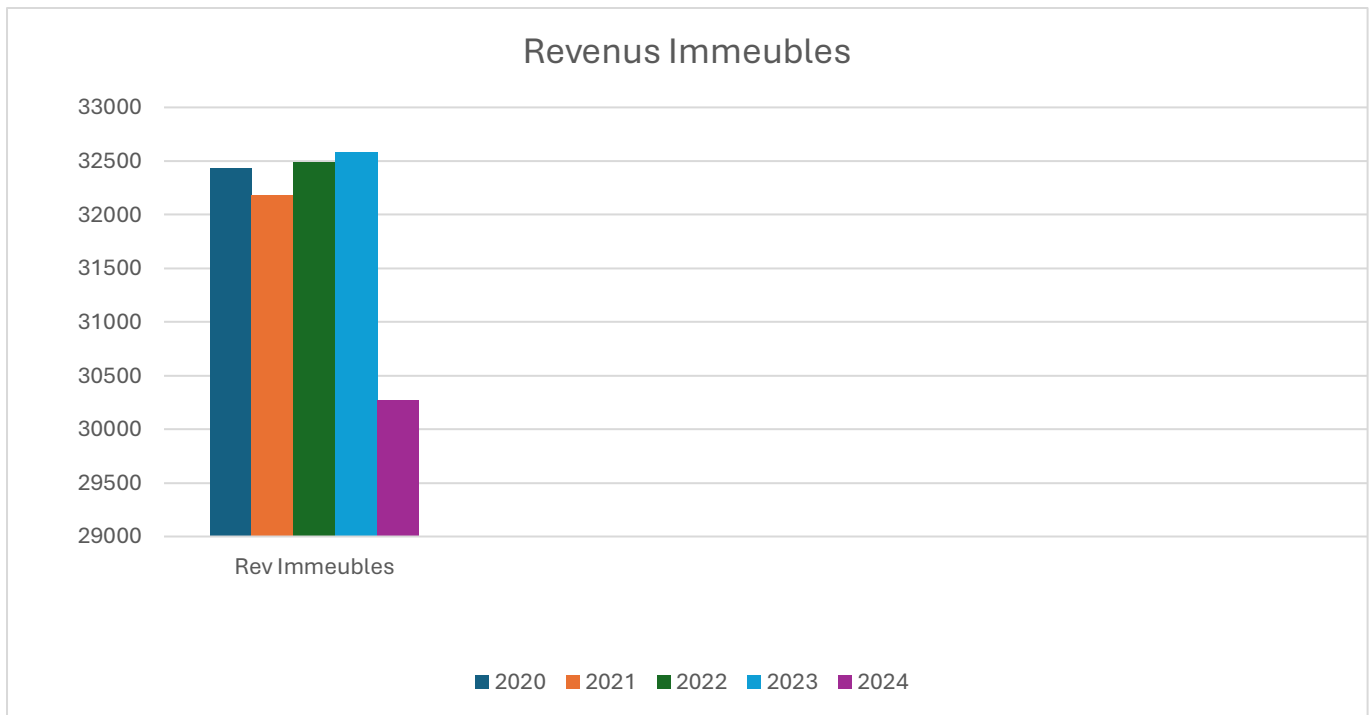
## Les recettes de fonctionnement



Hausse des rentrées fiscales , stagnation des dotations et produits exceptionnels de gestion conduisent à une augmentation des produits.



Les dotations sont globalement en légère baisse. Les incidences de l'inflation ne sont pas compensées.



Nous avons profité du départ d'un locataire pour mettre le logement en chantier, occasionnant une non-perception de loyers.

#### Dépenses d'investissement

Remboursement d'emprunt en capital	6 282 €
Achat matériel	1 425 €
Travaux Toiture le Cassé	35 500 €
Travaux logement Presbytère	13 205 €

## Recettes d'investissement

FCTVA	2 874 €
Subventions Etat	4 064 €
Agglo	5 101 €
Restes à réaliser sur travaux toiture	
Etat	8 000 €
Département	8 600 €
Agglo	7 200 €

L'année 2024 reste dans la même veine que les précédents exercices, à savoir que nous nous attachons à maintenir notre réseau routier en parfait état et que nous avons à cœur de réhabiliter les logements communaux (toiture, évacuations ...).

L'endettement de la commune diminue, nous n'avons pas eu recours à de nouveaux emprunts, et nous constatons une légère dégradation de notre fonds de roulement et de la trésorerie du fait de l'autofinancement de nos projets.

Pour autant, la fiscalité communale n'a pas augmenté.

## CATASTROPHES NATURELLES

Le 4 mai dernier, un orage de type cévenol d'une violence extrême s'est abattu sur la vallée de la Barguillère.

Il a causé d'importants dégâts chez nos voisins et endommagé considérablement une partie de notre réseau routier (Garbet, Cautirac) ainsi que des ouvrages (pont du Moulas, pont St Hubert aux Tournières).

Nous avons déposé une demande de classement au titre des catastrophes naturelles afin de préserver les droits des particuliers en matière d'indemnisation d'assurances. Nous en attendons l'issue.



## **ESPACES PUBLICS**

A Bénac, certains espaces de loisir et de détente sont à disposition de la population :

- Espace convivialité à Garbet
- Fontaine de Garbet
- Espace détente à La Pougé
- Jardin et jeux d'enfants au village
- Fontaine du Cassé

Ils sont libres d'accès et se doivent de le rester.

Ces espaces sont partagés et profitent sans exclusive à l'ensemble de la population. Toute appropriation est inopportune.

Ce sont des espaces publics où une tenue décente est de règle, où le bruit, les musiques sont en sourdine, où les comportements sont civiques.

Ce sont des endroits où le bien vivre ensemble est la règle.

Tout un chacun se doit d'être bienveillant pour un usage serein de ces espaces.

## **RECENSEMENT**

Le recensement de la population initialement envisagé en 2025 se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.

D'ores et déjà, nous vous engageons à réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur qui vous sollicitera.

## **SMECTOM**

### **CARTE D'ACCES**

Le SMECTOM a adressé à chaque foyer répertorié dans sa base de données une carte magnétique permettant l'accès aux bornes aériennes ou enterrées de dépôt des ordures ménagères.

Cette carte permet également l'accès aux déchetteries du département.

### **TEOM I**

La taxation incitative est opérationnelle en 2025.

Le constat se fera lors de la réception de l'avis de taxe foncière.

Le calcul s'effectue sur deux lignes :

- Une taxe dont le taux (8.30%) s'applique sur les bases fiscales (haut de tableau)
- Une part incitative en fonction du volume d'ordures ménagères (poubelle verte) présenté à la collecte (6.78 x nbre levées bac 120l) calcul en bas de tableau, selon le relevé 2024.

L'addition des deux montants représente la TEOM I acquittée en 2025.

### **BROYEUR**

Outre le petit broyeur mis à disposition par la commune, il est proposé par le SMECTOM le prêt d'un broyeur de taille conséquente permettant d'avaler des diamètres assez conséquents.

## **NOS JOIES, NOS PEINES**

Bienvenue à :

PLASSAIS Soé (Sannac) le 5 mars

Et aux nouveaux résidents :

MULLIGAN Patrick et Mme au château qui ont compensé le départ de Serge et Sylvie DOUMENC admis à prendre une retraite bien méritée auprès de leurs enfants.

GAILLARD Benoit (Menjous – village)

## **CALENDRIER**

29 Juin      Marché des artisans et vide grenier

17 Juillet    Soirée contes avec Gautier JEAY

Semaine 32 Fêtes de BENAC

5 août      Concours de pétanque

7 août      Soirée contes avec David TORMENA

8 août      Soirée DJ 'BASTIEN'

9 août      Concours de pétanque

Mounjetado

Bal avec DJ 'DREAMS'

10 août     Messe et dépôt de gerbe

Apéritif dansant

20 décembre    Repas des anciens

21 décembre    Noël des enfants

Et tout l'été, balades autour du Cami des Encantats